Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260331-2026_04_AG4-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 25 mars 2026	*L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE *(arrivé à 19h05)* - C LEBRAS *(arrivée à 19h15)* - G COLLET - A KERBOULL - G BETIN - S DUVAL THOMAS *(arrivée à 19h12)* - Y QUINTIN - G LE GALES - C MORIN *(arrivé à 19h15)* - O LE ROUX - J BOURHY - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - K BERTHELOT a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 04 - AG 4

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ACHAT PUBLIC

Présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1411-5 et vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées et facultativement dans les procédures adaptées.

En application de l'article 22 du code des Marchés publics, la CAO siégeant dans une commune de plus de
3 500 habitants est constituée du Maire (qui en est le Président) et de cinq membres titulaires du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon les mêmes modalités, il convient d'élire cinq suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La composition de la CAO peut être complétée par la participation, avec voix consultation, de personnel administratif ou technique de la collectivité (pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité avec la réglementation).

Le président de la commission (Maire) peut également inviter des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ainsi que le comptable public et un représentant du service d'état en charge de la concurrence. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

La CAO dispose d'une compétence d'attribution, pour les marchés passés en procédure formalisée, à partir d'un montant de 216 000 € HT pour les achats de fournitures et services et de 5 404 000 € pour les marchés de travaux.

Pour les marchés passés sous forme de procédure adaptée (c'est-à-dire en deçà des seuils de procédure formalisée), les membres de la commission CAO siègeront sous la forme de commission d'achat public.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission d'achat public a lieu au scrutin secret, sauf si l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public, ce qui a été le cas.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **PROCLAME** élus les membres de la commission d'appel d'offres et commission d'achat public comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260331-2026_04_AG4-DE

Les candidats titulaires	Les candidats suppléants
Liste Majoritaire	**Liste Majoritaire**
1 Gaëtan JEHANNO	1 Julien BOURHY
2 Jonathan NABET	2 Chantal MALAPERT
3 Michelle HAICAULT	3 Guillaume BETIN
4 Olivier COLLIOU	4 Josiane COLLEU
Liste Minoritaire	**Liste Minoritaire**
5 Yann GILLET	5 Nicolas LE NEÜN

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 1er avril 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR